

Le Paresseux

le journal du Sétue



automne 2024



lutter sur tout, partout, en même temps



Rédaction

Clara Landry
Collectif À bas le féminisme
colonial
Elisa Vial
Leïla Benabdelouhab
Léo Henni

Révision/correction

Amira Issa
Béatrice Le Tellier
Clara Landry
Elisa Vial
Leïla Benabdelouhab
Léo Henni

Graphisme

Matteo Esteves

Illustrations

Page couverture :

Maria Ramoul
@merya_art

Autres pages :

Malvina Barra
@edzin_art

Le Paresseux - Automne 2024

SOMMAIRE

4 | Éditorial

7 | Appel à témoignages

8 | EDI : arrêts maladie, etc.

10 | Un manque législatif complice des violences à caractère sexuel?

15 | Syndicalisme pour la Palestine

21 | IREF : entre théorie et pratique

23 | Sépultures à McGill

26 | Où sont les artistes?

30 | Et la négo dans tout ça?

31 | Qu'est-ce que le SÉTUE?

Lutter sur tout, partout, en même temps

éditorial

Le 5 juin dernier, en Une du bulletin d'actualités de l'UQAM, une question – certes rhétorique – nous a été posée : *Le Québec réfractaire à la polémique?*

On nous y propose alors de “renverse[r] cette perception” au travers d’une anthologie de textes de presse, un véritable tour d’horizons de polémiques nationales en tout genre.

<https://actualites.uqam.ca/2024/le-quebec-refractaire-a-la-polemique/>

Rapidement, on tique. D’abord lorsqu’on nous énumère les noms des auteur·ice·s. Avons-nous encore besoin de préciser que l’on parle uniquement d’hommes blancs, au milieu desquels on a malicieusement glissé quelques noms de femmes pour que la masculinité de l’ensemble ne se distingue pas trop ? A-t-on besoin également de souligner la répartition inégale des biais politiques de chacun de ces éditorialistes ?

Nous qui sommes habitué·e·s des luttes internes et externes à l’UQAM, qui avons notamment soutenu l’ADEESE dans ses luttes et les campements dans leurs occupations, nous sommes a minima surpris·e·s de voir, dans une société qui se

policierise, accentue la surveillance de masse et se libéralise à vitesse exponentielle, que la contestation aurait réellement sa place sur ce territoire, à travers une anthologie de textes de presse censée démontrer un rapport sain de la société québécoise au conflit. Si l’on se permettait de douter d’une telle affirmation, on nous rassure, nous expliquant que « les polémiques sont des révélateurs de conflits qui, à différentes époques, dessinent les contours d’une histoire des idéologies, des mentalités et, plus globalement, des rapports sociaux. » Bien qu’ils en dessinent les contours, est-ce suffisant de réduire les luttes de terrain à de la conversation journalistique, à des diatribes enflammées, à des échanges fulgurants de billets acerbes ? La polémique semble ici altérer le fond des sujets sur lesquels elle porte. On aime parler d’idées, elles excitent les cellules grises et amoindrissent les enjeux, les réduisent à du bavardage.

Mais c’est comme souvent vers la conclusion que le vernis craque, car après une série de constats et d’analyses sommaires que l’on peut sincèrement partager, l’article conclut sur une série d’énonciations péremptoires se targuant de défendre une « pensée rationnelle et critique ».

Malheureusement, on peut sans abus sémiotique constater quelle considération est mise en exergue par l'article :

« Emprisonnés dans l'instantanéité, nous ne prenons pas le temps d'écouter, de réfléchir et d'établir un dialogue, préférant l'étiquetage et la stigmatisation, ce qui favorise la polarisation et la dichotomisation. »

Est-ce bien raisonnable de conclure une telle entrevue sur une considération arrière-gardiste *flirtant* discrètement avec un relativisme *a minima* glissant ? Au fond, ne devrions-nous pas toustes nous faire un grand câlin ou, mieux, débattre à voix basse dans un de ces boudoirs ou salons auxquels l'UQAM ne nous donne pas accès ?

On appréciera au passage les précautionneux guillemets encadrant le – soi-disant, bien sûr – racisme systémique.

On constate également l'opposition *a minima* malicieuse entre la sacro-sainte « posture analytique » – nous aussi on sait mettre des guillemets – et les « postures morales » portées par les affects de ces étudiant-e-s wokes pétri-e-s d'émotions qui obscurcissent leur jugement. En face, on n'a pas d'affect, on a la raison ! On aime la conflictualité juste et maîtrisée, entre ami-e-s, sinon dans un boudoir, peut-être depuis la terrasse du Marie-Louise. Ainsi, surplombant l'UQAM et la rue St-Denis, les débateur-euse-s et polémistes enflammé-e-s flottent gracieusement au-dessus du monde social, comme une conscience immaculée, loin des crachats de la plèbe haineuse qui ne veut plus travailler et ose contester un ordre établi, sur un territoire qui, rappelons-le, n'est que relativement le leur¹.

Cet article transpire de nostalgie. Il regrette, déplore et ne comprend pas que le temps du débat dans le calme et le respect est en train de se clore. Il

convoque tous les cadavres putrides imaginables pour essayer de nous faire désespérément croire que ce simulacre de démocratie-zombie est encore fonctionnel et que, intellectuellement, ils n'en sont réduits qu'à des tartinades réactionnaires et condescendantes, affectivement suffisantes, sans pour autant l'être dialectiquement.

Lorsque l'on déplore qu'avec « la prolifération d'intervenants venant de tous les horizons, il est devenu difficile d'encadrer les débats », de qui parle-t-on ? Qui parlerait « en trop » parmi ceux qui aujourd'hui s'expriment ?

Ce droit à la parole a été arraché au prix de luttes et de sacrifices, des luttes qui sont loin d'être terminées. Certes, nos sociétés seront toujours traversées de conflits, d'antagonismes et de rapports de force, d'oppressions et de marginalisations systémiques. Ces prises de parole crèvent une muraille pluricentenaire de silences et de processus qui l'ont érigée et maintenue en place.

Car ces silences ne nous apaisent pas, ils nous glacent le sang.

Questionnons-la, cette « posture » ? N'est-elle pas quelque part engoncée, confortablement, dans une bien-nommée « chaire de recherche » – guillemets, encore... Voilà encore une difficulté supplémentaire : celle de ne pas s'imaginer que ce brave monsieur ait écrit ces lignes dans son bain, gloussant entre quelques piques subtiles habilement lancées aux dangereux-ses wokes de l'UQAM, incapables d'apprécier l'Art subversif du Théâtre du Vieux Nouveau-Monde, garantissant à la bourgeoisie montréalaise un frisson transgressif digne des plus belles projections inoffensives présentées au MAC.

Que l'auteur de l'article ne s'y trompe pas. Nous savons bien que la conflictua-

lité est bien difficile à gérer dans une société addictive au *gaslight*² comme la leur, mais rien n'est ici personnel, tout y est politique.

Heureusement que certain-e-s se portent garante-s d'un juste encadrement des débats :

« Pensons, par exemple, aux polémiques suscitées par les spectacles théâtraux SLAV et Kanata, en 2018, qui ont généré à ce jour plus de 700 interventions dans les journaux, sur les réseaux sociaux, à la radio ou à la télévision. J'ai vu des gens réagir alors qu'ils n'avaient pas pris connaissance des opinions des autres. Emprisonnés dans l'instantanéité, nous ne prenons pas le temps d'écouter, de réfléchir et d'établir un dialogue, préférant l'étiquetage et la stigmatisation, ce qui favorise la polarisation et la dichotomisation. »

Est-ce que ces gens se rendent compte que ce temps jadis qu'ils chérissent tant n'était jusqu'ici qu'une vaste conversation vide de fin de beuverie entre intellectuels verbeux ?

La conflictualité bourgeoise dans laquelle s'inscrit l'article ici fait sourire. Elle rappelle qu'une opposition acceptée et donc encadrée par un cadre institutionnel dont on conteste les fondements et la légitimité, n'est pas une opposition fructueuse. Elle est une sympathique vitrine orchestrant un simulacre de débat public, dans un pays sclérosé par le néolibéralisme.

Et pendant ce temps, nous, sommes nombreux-ses à être submergé-e-s par toutes les luttes en cours, qui concernent beaucoup d'entre nous au premier chef. Notre droit à la dignité est chaque jour mis à l'épreuve dans ce système politico-économique, et c'est autour de plusieurs de ces enjeux que nous vous in-

¹ Voir notre article sur les sépultures d'enfants de McGill

² Pratique malicieuse consistant à détourner l'attention de son interlocuteur-trice en la-e faisant douter de ses souvenirs d'événements passés.

vitons à réfléchir avec nous, au fil de ce journal annuel du SÉTUE.

Nous entamons une année importante : notre convention collective arrivera à échéance au 31 décembre 2024. Le temps des négociations est proche !

Mais ces autres luttes ne s'arrêtent pas. Or nous voilà pris-e-s dans cette tension : comment conjuguer et articuler ces luttes entre elles ? Comment négocier en ces temps troublés, là où la simple convention collective peut paraître, a priori, lointaine, voire futile ?

Ces derniers mois, nous nous sommes efforcé-e-s d'être solidaires et présente-s dans les luttes connexes au syndicalisme, même quand elles ne concernent pas directement le droit du travail. Nous nous inscrivons dans une perspective de syndicalisme de combat, qui porte un projet de société anticapitaliste, contre toutes les oppressions de système à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UQAM.

Comment penser une conjoncture favorable à la jonction de ces luttes ?

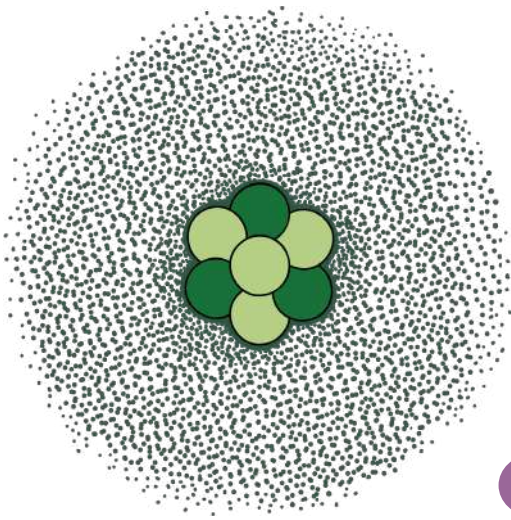
Comment coordonner ces enjeux et les articuler ensemble, dans une stratégie victorieuse ? Nous incombe alors de négocier de meilleures conditions de travail, sans lâcher un bout de terrain sur la libération de la Palestine, sur les enjeux antiracistes et les luttes queers et intersectionnelles. Cela implique de penser comment articuler ces luttes entre elles, expliciter en quoi elles ne se gênent pas mais, au contraire, s'alimentent mutuellement et réciproquement et s'inscrivent dans la même libération collective, contre des oppressions qui, plus que de se superposer, sont imbriquées les unes dans les autres.

Sur ce bout de territoire encore occupé, ici à Tiohtià:ke-Mooniyang-Montréal, qu'avons-nous comme horizon-s et perspective-s politiques à proposer ?

Nous vous proposons dans le journal de cette année un modeste et bref tour d'horizons de ces luttes de notre temps, car elles touchent toutes directement à l'université, notre lieu de travail à toustes. Représentant les étudiante-s employé-e-s

par l'UQAM, auxiliaires, surveillant-e-s, assistante-s, moniteur-trice-s, correctrice-teur-s... nous avons le devoir de vous défendre et de porter vos voix ici à l'UQAM. Ce journal a été rédigé collectivement, par une petite équipe d'étudiant-e-s employé-e-s aux réflexions foisonnantes.

Bonne lecture !



appel à témoignages

EMPLOYÉ·ES-ÉTUDIANT·ES, QUI SONT CES NOYAUX « AU CENTRE DE TOUT » ?

« **A**u centre de tout, il y a vous ». Sur le site internet des ressources humaines de l'UQAM, on retrouve ce slogan qui défile à chaque changement d'onglet avec le visage d'un employé. Étant le Syndicat des étudiante-s employé-e-s, on ne peut que sourciller et se questionner sur la place qu'occupe nos membres dans les desseins de l'employeur.

Une réalité paradoxale qui illustre notre membrariat est cette dyade précarité/centralité. Précarité parce que les étudiante-s-employé-es ont recours systématiquement à l'endettement et que leur pouvoir d'achat a diminué d'environ 7 % en 2020-2024. Centralité parce que leur travail est substantiel au fonctionnement et à la mission de l'université : les étudiante-s-employé-es produisent des connaissances, partagent des savoirs, contribuent significativement à la réussite étudiante. Autrement dit, nous les considérons comme un noyau de l'atome uqamien, c'est-à-dire essentiel à la stabilité, la structure et la reproduction de l'écosystème de l'Employeur.

Or, inversement, leur travail est invisibilisé, non valorisé et peu reconnu à sa juste valeur. Cette dissonance se reflète notamment par le refus de l'Employeur d'accorder des augmentations salariales

dignes de leur centralité durant les dernières négociations collectives. À défaut d'une reconnaissance a minima de leur travail par l'Employeur, on ne cessera de rabâcher que « **l'UQAM fonctionne parce qu'on travaille** ».

Ah oui! Comment?

Le comité de mobilisation du SÉTUE souhaite récolter des témoignages portant sur la place qu'occupent les auxiliaires de recherche et d'enseignement à l'UQAM afin de mettre en valeur les compétences et les savoirs de ses membres. Mais aussi de visibiliser la contribution remarquable de leur travail au sein de la collectivité uqamienne.

Vous êtes étudiante, professeur-e, enseignante, employé-e ou diplômé-e? Si vous avez eu l'occasion de travailler avec un-e employé-e-étudiante, ou avez reçu ses services dans le cadre de vos études, et que son dévouement, sa créativité ou son soutien ont fait une différence significative dans votre expérience d'enseignement, de recherche ou d'études, nous vous invitons à partager votre expérience!

Dans le cadre de l'initiative syndicale « Noyaux au centre de tout » nous aimerions entendre des anecdotes, des exemples de leur travail exceptionnel, et comment cela a influencé positivement

votre environnement de travail ou votre parcours d'études. Votre témoignage peut concerner plusieurs aspects tels que :

- Assistance pédagogique
- Prise d'initiatives & créativité
- Support, encadrement et mentorat des étudiantes
- Contributions spécifiques à des projets de recherche
- Compétences en recherche, analytiques, techniques, organisationnelles, etc
- Esprit critique
- Etc.

Ces témoignages récoltés seront plus tard utilisés pour former un cahier qui formera un portrait des étudiante-s employé-es.

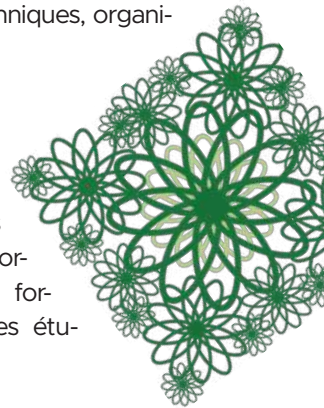
Envoyez vos témoignages (accompagnés de photos ou pas) par courriel à :

temoignages.setue@gmail.com

Nous remercions chaleureusement la contribution des membres de la communauté uqamienne à cette initiative syndicale.

Solidairement,

Le comité mobilisation du SÉTUE



ARRÊTS MALADIE, HANDICAPS TEMPORAIRES OU PERMANENTS :

Comment faire reconnaître ces situations par l'employeur ?

par Elisa Vial

Le service Équité Diversité Inclusion (EDI) est incluse dans votre condition de travail. Si vous rencontrez ou avez rencontré des difficultés à travailler dans de bonnes conditions comme accéder aux toilettes, à votre lieu de travail, si votre employeur a eu vent de votre condition ou que le déroulement de votre contrat de travail en a été impacté : toutes ces situations peuvent relever d'une plainte ou d'un grief syndical auprès du syndicat (coordonnées en fin d'article).

Pour recevoir des accommodements, la personne étudiante employée doit suivre une procédure. En premier lieu, si vous êtes à l'aise pour le faire, vous pouvez communiquer votre condition directement avec la personne superviseuse pour qui vous travaillez. Vous pourrez lui communiquer vos besoins et discuter ensemble des accommodements possibles. En deuxième lieu, si vous ne souhaitez pas communiquer votre condition à la personne pour qui vous travaillez, peu importe votre motif, vous pouvez contacter la partenaire Ressources humaines du département de rattachement de votre contrat. Vous pourrez nommer la condition particulière et discuter de votre besoin d'accommodement.

La liste des partenaires RH n'est pas publiquement affichée par l'UQAM pour l'instant, ce qui ralentit fortement les processus de demandes d'accommodements. Néanmoins, vous trouverez sur notre site, un tableau repre-

nant chaque unité de l'UQAM, le nom et le courriel de la partenaire RH que vous devez contacter pour demander un accommodement.



Reconnaissance des handicaps temporaires ou permanents

Concernant la reconnaissance d'un handicap temporaire ou permanent, vous n'avez pas à être reconnu-e par une institution pour demander un accompagnement.

Par exemple, il n'est pas nécessaire d'être reconnu-e par le BIRÉ (Bureau de l'inclusion et de réussite étudiante) pour bénéficier d'un soutien du service EDI.

Arrêts maladie

Concernant les arrêts maladies, l'employeur recommande de contacter les partenaires RH du fait de la diversité des situations.

Le cas des personnes étudiantes employées du BIRÉ

Des personnes étudiantes employées nous ont fait part d'une certaine problématique spécifiques aux étudiantes-em-

ployé-es du BIRÉ. En effet, si vous travaillez pour le BIRÉ, vous ne pouvez pas recevoir les accommodements du BIRÉ en tant qu'étudiant-e. Cependant, en tant que travailleur-euse, le service EDI doit vous fournir un soutien. Contactez l'unité Services de soutien et de développement académiques (SSDA) (disponible dans la liste).

Nota bene générale

Lorsque vous contactez le ou la partenaire RH, vous n'êtes pas tenu-e d'en informer votre superviseur-e en CC. Votre santé et votre condition doivent rester confidentielles. Cependant, si vous croyez que votre superviseur-e sera réceptif-ve et aidant-e dans votre situation, n'hésitez pas à en informer votre superviseur-e. Peut-être qu'il ne sera pas nécessaire de contacter la partenaire RH.

DEMANDE D'ACCOMMODEMENT

Saviez-vous que vous pouvez demander un accommodement ? Avez-vous déjà fait appel aux partenaires RH ? Que vous a-t-on demandé ? Êtes-vous satisfaites de la réponse qu'on vous a donnée ? Votre retour nous intéresse, remplissez le formulaire ici :



Pour faire une demande d'information syndicale, pour savoir s'il y a lieu de porter plainte ou de déposer un grief, si vous souhaitez être accompagnée dans vos démarches ou représenter si l'employeur vous a refusé un accommodement, vous pouvez contacter la conseillère syndicale du SÉTUE : permanencesetue@gmail.com

Si vous avez des questions concernant le capacitisme¹ ou le sanisme² à l'UQAM en tant qu'étudiant·es employé·es, vous pouvez contacter Élisabeth Vial, déléguée syndicale et membre du comité de négociation du SÉTUE : capacitisme@proton.me

¹ Le capacitisme (terme utilisé en Amérique du Nord) ou validisme (terme utilisé en Europe) est un système de valeurs oppressif faisant de la personne dite « valide », sans handicap, la norme sociale.

² Le sanisme ou psychophobie est une forme de capacitisme axée sur la discrimination et d'oppression à l'encontre d'un trouble psychique ou d'une condition mentale qu'une personne a ou est censée avoir.

dans nos universités

UN MANQUE LÉGI des violences à c

par Clara Landry,

étudiante en droit et déléguée syndicale au SÉTUE

Où en sommes-nous, depuis la flambée du mouvement #Métoo en termes de lutte contre les violences à caractère sexuel (VACS) au sein de notre milieu de travail ?

Attention : les notes et références se trouvent à la fin de l'article, p. 14.

Rappelons-nous, en 2017, le *Devoir* révèle qu'une enquête met en lumière que plus du tiers des personnes étudiantes disent avoir vécu une forme de VACS depuis leur entrée dans une université au Québec¹. En parallèle, à l'UQAM, seuls 10 % des victimes portent plainte, et ce, au vu du manque de confiance envers le processus d'enquête². De surcroît, l'enquête menée par l'*Enquête indépendante sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire* (ESSIMU) relève que 44,9 % des personnes employées de l'université s'identifiant comme des femmes ont vécu des VACS de la part d'un individu de l'établissement où celles-ci travaillent et que les personnes appartenant à des minorités de genre sont plus à risque de subir ce type de violence³. Le SÉTUE observe que ses membres sont fréquemment les personnes victimes. Cet article s'inscrit plus largement dans une approche voulant promouvoir une culture du consentement.

Depuis ces constats, la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établisse-*

ments d'enseignement supérieur est adoptée et mise en œuvre en 2017 à travers le Québec. La loi introduit des formations de prévention sur les VACS et des bureaux d'enquête dans chaque université. Dans le contexte d'une mobilisation en vue des négociations, les questions que tente de mettre de l'avant le SÉTUE avec l'appui de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) sont les suivantes : est-ce que cette loi est suffisante ? Et plus particulièrement, permet-elle de lutter contre l'impunité de certaines personnes en situation d'autorité⁴ au sein de notre institution ?

À la Table ronde de l'AFPC en mars dernier regroupant les sections locales de plusieurs universités, des personnes déléguées du SÉTUE ont décidé de se concerter et de créer un groupe de travail sur la prévention des VACS sur nos milieux de travail avec le précieux accompagnement d'une avocate de l'AFPC. Ces rencontres ont permis de constater certaines problématiques que le SÉTUE souhaite adresser cet automne à la ministre de l'Enseignement supérieur ainsi qu'à la ministre responsable de la Condition féminine. Tout d'abord, il n'y a pas de procédure en cas de non-respect de la loi.

SLATIF COMPLICE

caractère sexuel ?

Nous considérons que des mesures devraient être mises en place pour combler ce problème et veiller à faire respecter la loi uniformément pour l'ensemble des établissements universitaires. Ensuite, nous notons plusieurs différences dans l'interprétation de la loi par les universités comme dans le cas des formations en ligne visant la prévention des VACS, mais également pour ce qui est du fonctionnement des bureaux recevant les plaintes.

Nous constatons globalement que les universités n'injectent pas suffisamment de ressources financières et de ressources humaines pour mettre en œuvre la loi, malgré les investissements du ministère de l'Enseignement supérieur en 2023⁵. Les problématiques de ressources humaines et financières sont d'ailleurs identifiées dès 2019 dans un rapport d'activité sur la prévention des VACS dans le milieu d'enseignement supérieur⁶. Le SÉTUE considère que le nombre de personnes employées actuellement au Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) n'est pas suffisant, le rôle du BIPH étant de prévenir et de traiter les plaintes concernant le sexisme, le harcèlement et les VACS⁷.

Une formation réellement obligatoire ?

Le SÉTUE, par son interprétation de la loi, soutient que les formations de prévention devraient être obligatoires. Toutefois, comme certaines autres universités, l'UQAM adopte actuellement une attitude incitative à l'égard des formations pour les personnes employées. Autre que de simples rappels par courriel, aucun mécanisme n'est en place pour veiller à la participation à ces formations en ligne. Les statistiques actuelles démontrent que l'UQAM compte 33 903 personnes étudiantes (automne 2023) et 5642 personnes en ressources humaines (mars 2024), sans compter « le personnel étudiant, du Centre sportif, contractuel ainsi que les doyennes et doyens ne font pas partie de ces statistiques⁸. » : en parallèle, les statistiques démontrent que 14 000 personnes ont suivi la formation en ligne⁹. Moins de la moitié de la communauté uqamienne a donc participé aux formations, ce qui est nettement insuffisant.

Nous croyons que les formations devraient être données obligatoirement aux personnes en situation d'autorité, qu'elles soient plus approfondies (la vidéo proposée par l'UQAM dure une

vingtaine de minutes) et qu'elles soient obligatoirement suivies en présentiel. Ces formations devraient être plus interactives, avec des questions/réponses afin de les rendre dynamiques et qu'elles soient adaptées chaque année aux nouvelles réalités. Nous sommes d'avis que celles-ci ne devraient pas être récupérées d'une année à l'autre comme c'est le cas dans certaines universités rencontrées. Dans un rapport de 2018, il est d'ailleurs proposé que des formations spécialisées soient mises en place de manière systématique pour certains groupes plus à risque tels que les personnes étudiantes issues de l'international¹⁰.

« Can't Buy My Silence » : qui profite des ententes de confidentialité ?

Dans ce même rapport, parmi les solutions proposées par les établissements d'enseignement supérieur dans un sondage, on retrouve celle des sanctions publiques puisque « les sanctions qui sont imposées aux agresseurs devraient être dévoilées à la communauté afin que toutes et tous se sentent rassurés en termes d'impunité et qu'ils et elles puissent regagner confiance en leur établissement.¹¹ ». Cela permettrait également de veiller au droit à la sécu-



rité des personnes employées et étudiantes, un droit protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés* tel que le mentionne Alexandra Dupuy, ancienne représentante étudiante sur le comité chargé d'évaluer les politiques en matière de prévention des VACS à l'UQAM¹². Elle soutient que dans certains ordres professionnels, les sanctions sont publiques et qu'il ne serait donc pas impossible de faire de même pour les sanctions au sein de l'UQAM¹³. Les sanctions sont maintenant divulguées à la victime suite à une modification de la *Loi sur la vie privée et les renseignements personnels* : toutefois à l'UQAM, il n'est pas possible d'avoir accès aux sanctions de manière rétroactive, et pourtant, il serait possible d'y avoir accès à l'Université de Montréal (UdeM)¹⁴. Encore à ce jour, la victime doit rester silencieuse quant à la sanction imposée à la personne agresseuse : « Pour éviter de nuire à leur réputation ou éviter d'être poursuivis », selon un article paru dans le *Journal de Montréal*¹⁵. Au niveau des sanctions, un pro-

blème supplémentaire est identifié : en cas de sanction à l'égard d'une personne chargée de cours ou d'une personne professeure, celle-ci peut tout simplement transférer d'université et sa sanction ne sera pas appliquée, ni même divulguée¹⁶, dans ce nouvel établissement¹⁷. Au niveau du comité d'évaluation des politiques, l'un des problèmes identifiés est que celui-ci est « aviseur », donc il n'a pas de pouvoir décisionnel¹⁸. Les personnes sur le comité institutionnel ne sont pas informées des sanctions, et donc, celles-ci ne peuvent pas vérifier si elles sont cohérentes¹⁹. Ce comité est notamment responsable de la révision des politiques 16 (Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel) et 42 (Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement).

Au sujet du BIPH, Alexandra Dupuy soutient que certaines personnes siégeant sur le comité demandaient à l'époque que l'UQAM ait son propre Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), un organisme communautaire avec lequel l'UQAM avait un partenariat, afin de garantir l'indépendance du BIPH²⁰. Or, aujourd'hui, l'UQAM n'a plus ce partenariat. Le CALACS permettait un accompagnement spécialisé lors du dépôt d'une plainte, du soutien psychologique aux survivantes et plusieurs autres services²¹. Ainsi les personnes intervenantes qui interagissaient avec les victimes étaient complètement indépendantes de notre institution, réduisant les risques de conflits d'intérêts. Dans un article du *Devoir* datant de 2018, l'UQAM insiste pourtant sur le fait que le BIPH travaille avec une intervenante du CALACS *Trêve pour*

Elles, soulignant ainsi toute l'importance de cette collaboration²².

Finalement, il est impératif de considérer mettre fin aux ententes de confidentialité utilisées dans les universités, car cette pratique renforce la culture du silence²³. Plusieurs universités canadiennes se mobilisent contre cette pratique qui est notamment utilisée à l'UQAM²⁴. Cette entente est parfois signée dès le dépôt d'une plainte²⁵. Dans le rapport annuel (public) du BIPH, il n'y a aucune mention de cette pratique. C'est à travers la campagne pancanadienne « *Can't Buy My Silence* » qui :

« [...] a été cofondée en 2021 par Zelda Perkins, la première personne qui a renié en 2017 son entente de confidentialité avec le délinquant sexuel Harvey Weinstein, et par Julie Macfarlane, ex-professeure de droit à l'Université de Windsor qui a démissionné en 2020 en signe de protestation après avoir appris que l'établissement avait permis à un collègue ayant un historique de prédation sexuelle de passer à un autre employeur grâce à une entente de confidentialité.²⁶ »

À l'Université de Montréal, un avis juridique aurait permis d'empêcher cette pratique, selon des informations obtenues par le SÉTUE²⁷.

Nous sommes d'avis que l'application actuelle de la loi ne permet pas une réelle prévention des VACS. Nous dénonçons fermement le manque d'encadrement entourant la mise en œuvre de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et demandons que celle-ci soit modifiée afin de veiller à la sécurité de l'ensemble des personnes employées et étudiantes.

QUELQUES RESSOURCES :

Conseillère syndicale du
SÉTUE

Janie Beauchamp
permanence.setue@gmail.com

GAIHST

« GAIHST Inc. est un organisme communautaire établi en 1980 et qui vient en aide aux personnes ayant subi du harcèlement sexuel et/ou psychologique au travail²⁸. »
info@gaihst.qc.ca

notes et références

¹ Marco Fortier, « Violences sexuelles: l'UQAM adopte une politique progressiste mais édulcorée » (13 avril 2019) en ligne : *Le Devoir* <<https://www.ledevoir.com/societe/education/552118/violences-sexuelles-l-uqam-adopte-une-politique-progressiste-mais-edulcoree>>

² Annabelle Cailloux, « L'UQAM critiquée pour sa gestion des plaintes de harcèlement sexuel » (30 octobre 2018) en ligne : *Le Devoir* <<https://www.ledevoir.com/societe/education/540170/action-directe>>.

³ Manon Bergeron, et collab., *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*, 2016.

⁴ Les personnes en situation d'autorité au sein de l'université incluent, par exemple: une personne du corps professoral à l'égard des personnes étudiantes employées, les directions de thèse et de mémoire à l'égard des personnes étudiantes employées, etc.

⁵ La Presse canadienne, « Québec intensifie la lutte contre les violences sexuelles au cégep et à l'université » (13 février 2023) en ligne : *Radio Canada* <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1956016/plan-pascale-dery-violences-sexuelles-enseignement-superieur>>

⁶ HÉBERT, M., JULIEN, M., BERGERON, M. & DAIGNEAULT, I. (2018). Les activités préventives en matière de violences sexuelles dans les milieux d'enseignement collégiaux et universitaires: Portrait des interventions actuelles au Québec. Montréal : Université du Québec à Montréal. p.35

⁷ Entrevue menée le 25 juillet 2024 avec Béatrice Le Tellier

⁸ UQAM « UQAM en chiffre » (14 août 2024), <https://uqam.ca/information/chiffres/>

⁹ Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement, Rapport annuel 2022-2023, UQAM, Montréal, (2024), <https://salledepresse.uqam.ca/communiqués-de-presse/l-uqam-et-le-calacs-treuve-pour-elles-s-unissent-pour-offrir-des-services-exclusifs-communauté-uqamienne-et-aux-victimes-de-violences-a-caractère-sexuel/>

¹⁰ HÉBERT, supra note 6 à la page 36

¹¹ HÉBERT, supra note 6 à la page 28

¹² Entrevue menée le 26 juillet 2024 avec Alexandra Dupuy

¹³ Ibid.

¹⁴ Entrevue menée le 25 juillet 2024 avec Béatrice Le Tellier

¹⁵ Dominique Scali, « Violences sexuelles: les universités devront divulguer les sanctions imposées aux agresseurs » (22 septembre 2022) en ligne : *Journal de Montréal* <<https://www.journaldemontreal.com/2022/09/22/violences-sexuelles-une-victoire-pour-les-plaignantes>>

¹⁶ Thomas Gerbet « Harcèlement sexuel et omerta : le cas d'un professeur crée un malaise » (23 mars 2018) en ligne : *Radio Canada* <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1090346/harcèlement-sexuel-professeur-loi-silence-cegep-vieux-montreal-uqam>>

¹⁷ Scali, supra note 14

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Entrevue menée le 26 juillet 2024 avec Alexandra Dupuy

²¹ Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement, supra note 9

²² Cailloux, supra note 2

²³ Angela Mombourquette « Deux universités néo-écossaises s'attaquent à la culture du silence » (23 février 2023) en ligne : *Affaires universitaires* <<https://www.affairesuniversitaires.ca/actualites/actualites-article/deux-universites-neo-ecossaises-sattaquent-a-la-culture-du-silence/>>

²⁴ Scali, supra note 14

²⁵ Ibid.

²⁶ Mombourquette, supra note 22

²⁷ Entrevue menée le 25 juillet 2024 avec Béatrice Le Tellier

²⁸ GAIHST Inc. « Qui sommes-nous ? » (14 août 2024), <https://gaihst.qc.ca>

Du syndicalisme à l'université

POUR LA LIBÉRATION DE LA PALESTINE ?!

UNE ÉVIDENCE

par Leïla Benabdelouhab

Attention : les notes et références se trouvent à la fin de l'article, p. 19.

L'offensive israélienne sur Gaza longue de 10 mois à ce jour n'est ni un acte de défense, ni un conflit, ni une guerre de religion. Il s'agit de la plus évidente des situations de génocide sur lesquelles est basé notre mode d'organisation politique et économique.

Il s'agit du fonctionnement normal du capitalisme.

On a tendance à parler du système économique capitaliste comme étant l'origine de tous les maux. Cette vision doit être complexifiée, il convient de comprendre les relations symbiotiques entre les différents systèmes de domination. Ici, c'est l'intrication de l'impérialisme, du racisme et du capitalisme qui nous intéresse particulièrement afin de montrer pourquoi il est nécessaire que les syndicats à l'université agissent en solidarité avec le peuple palestinien.

Pour ce faire, il faut dévoiler le lien entre la fondation de notre mode d'organisation politique actuel, l'État-nation libéral, et les génocides des peuples autochtones du monde entier légitimés par l'idéologie du suprémacisme blanc.

Revenons en arrière. Les États-nations sont nés après un processus de centralisation du pouvoir en Europe. Les différents royaumes ayant réussi à s'instituer se reconnaissent mutuellement comme des États souverains et indépendants en 1648¹, bien après le début de la colonisation². En effet, cette dernière débute en

1415 par la prise de Ceuta³ par le royaume du Portugal et se poursuit notamment dans les Amériques à partir de 1492. Ces colonisations en général accompagnées du génocide des peuples autochtones ont été légitimées par la « doctrine de la découverte⁴ ». Ces processus sont profondément liés : sans accès à des ressources extérieures, les différents aristocrates européens n'auraient jamais eu les moyens de centraliser le pouvoir pour se constituer en tant qu'États-nations.

Du point de vue économique, la même remarque peut être conclue. En effet, le libéralisme économique⁵ comme organisation de la répartition des richesses n'est apparu qu'après le mercantilisme qui est le système économique associé à la politique de la « découverte ». En d'autres termes, ce qu'on appelle capitalisme – qui a aujourd'hui une forme néo-libérale autoritaire⁶ – trouve son assise matérielle dans l'impérialisme colonial et génocidaire. La Révolution industrielle du Royaume-Uni n'aurait jamais eu lieu sans le génocide des Premières Nations en Amérique du Nord conjugué à la traite des esclaves. C'est à partir de ces faits qu'on peut soutenir l'idée selon laquelle le système capitaliste est un génocide structurel : il est nécessaire de déposséder, d'exploiter et de tuer - directement ou indirectement - des franges entières de la population afin de pouvoir concentrer les richesses entre les mains des classes bourgeoises des différents États du monde⁷.

Le nettoyage ethnique de la Palestine depuis 1948⁸, accentué par la mise-en-œuvre de la politique de génocide depuis octobre 2023⁹, est l'illustration la plus récente et la plus documentée de cette logique et s'inscrit dans la lutte plus large pour l'accès aux ressources de l'Asie de l'Ouest¹⁰.

En effet, la première étape de l'occupation militaire européenne en Asie de l'Ouest ne concerne en aucun cas les religions juives et musulmanes. Il s'agit en réalité d'un accord secret passé sous la gouverne de deux diplomates, l'un français l'autre britannique¹¹. L'Accord Picot-Sykes est signé en 1916 et organise la ventilation de la région entre les deux puissances coloniales encore hégémoniques à l'époque.

Entre 1916 et 1920, les forces armées britanniques vont envahir la région pour prendre le pouvoir à l'Empire Ottoman. Le processus prend officiellement fin en 1922 lorsque la Société des Nations (SDN) – ancêtre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) – rend la présence du Royaume-Uni en Palestine licite en lui donnant un mandat de tutelle¹². Le mandat est basé sur l'article 22 de la Charte de la SDN qui ré-établit un cadre juridique à la colonisation¹³ et cristallise l'idéologie de la suprématie blanche avec un classement racial des peuples selon leur degré de « développement¹⁴ ».

S'il est surprenant de devoir revenir là-dessus pour expliquer la colonisation actuelle de la Palestine – et pourquoi la lutte syndicale y est absolument liée – c'est notamment parce que la propagande visant à invisibiliser cette violence structurelle a profondément changé. En effet, après la Seconde Guerre mondiale, le centre de gravité de l'impérialisme blanc est passé de l'Europe de l'ouest aux États-Unis d'Amérique (EUA). Ce qui a aussi emporté un changement de rhétorique : la propagande ne tourne plus autour de la suprématie blanche mais au nom de la démocratie libérale, ce à quoi il est difficile de s'opposer.

En d'autres termes, nous vivons dans le continuum direct de la colonisation du monde par les États européens. La mise sous tutelle des peuples est désormais expliquée par la nécessité de vivre dans un État de droit, démocratique et libéral. Un vernis de modernité et de liberté cache donc la sombre vérité de nos systèmes. La légitimation du génocide en Palestine est ainsi structurée autour d'homonalisme, de fémonationalisme, d'islamophobie et de racisme anti-palestinien-ne-s. Dit autrement : il est normal de violer, tuer, anéantir un peuple et sa terre parce qu'ils sont des terroristes islamistes homophobes et sexistes.

On peut observer un exemple matériel de ce changement de rhétorique dans la mise en dormance du Conseil des tutelles¹⁵ pour la mise en œuvre de la machine à libéraliser que sont les institutions de Bretton Woods. Les peuples débarassés du joug colonial par leur combat pour l'indépendance sont désormais soumis au modèle de l'Empire occidental par l'entremise de la Banque mondiale, du Fonds Monétaire International et de l'Organisation mondiale du commerce. Ces dernières leur imposent la forme État-nation néolibéral par le chantage au prêt monétaire. Les peuples qui ne s'y soumettent pas sont anéantis par la guerre et le génocide – qui permettent de créer de nouveaux marchés.

Le 18 octobre 2023, Joe Biden déclare « [j]e le dis depuis longtemps : si Israël n'existait pas, il faudrait l'inventer¹⁶ ». Cette

déclaration n'est pas anodine et devrait nous aider à comprendre que la colonisation de la Palestine est nécessaire à l'hégémonie économique et politique des puissances impérialistes. Le génocide doit alors être reconnu comme un des modes opératoires classiques de cette expansion. Au-delà de sa définition juridique¹⁷, il s'agit en effet d'une destruction totale du système économique palestinien, c'est-à-dire des personnes, des terres, des structures, des accès à l'eau, à la santé, à l'éducation et au travail !

Israël permet aux puissances impérialistes alliées de disposer d'un avant-poste en Asie de l'Ouest où un conflit qui mobilise des forces du monde entier a lieu pour le contrôle de l'accès aux ressources. En effet, cette région est centrale aux échanges mondiaux, placée entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique, ce qui rend son contrôle primordial pour toute velléité impérialiste.

« Prolétaires de tous les pays,
unissez-vous »

Maintenant que le lien entre impérialisme colonial basé sur le génocide et libéralisme économique est posé, il convient de mettre à jour ce lien pour dévoiler pourquoi le syndicalisme internationaliste et anti-impérialiste à l'université est une réponse politique primordiale. En effet, les chaînes de création des marchandises et du savoir sont désormais mondialisées donc nos conditions de travail ici sont liées aux conditions de travail ailleurs et inversement.

Ainsi lorsque l'on travaille dans une usine d'armement ici, ce travail permet de bombarder là-bas. Lorsque les armes technologiques créées par les universités israéliennes sont « testées » sur les palestinien-ne-s, ces technologies peuvent ensuite être vendues aux États, dont le Canada, pour mieux nous surveiller et nous réprimer.¹⁹

Les liens entre le Canada et Israël existent depuis la création de l'État sioniste : le Canada a participé à la commission onusienne qui a créé le « plan de partage » de la Palestine qui prévoit l'institution de

deux États en Palestine l'un Juif, l'autre Arabe²⁰. Cette coopération a déjà eu et a toujours des conséquences ici. En effet, le profilage et la répression des militant.e.s propalestinien.ne.s au Québec date de la création de l'État d'Israël²¹ et se poursuit aujourd'hui. Le Génocide des Premières Nations, Inuits et Métis sur lequel est fondé l'État du Canada peut expliquer cette position politique et diplomatique : difficile de critiquer un État allié qui a le même fonctionnement que le vôtre.

La conscience de la nécessité de l'internationalisme dans les combats politiques de gauche est rendue quasiment inexistante. Pourtant, dans les années 70-80, le syndicalisme montréalais était très actif sur ce plan. Avec la création du second front par le Conseil central des syndicats nationaux (CSN) qui vise uniquement les actions de solidarité à l'international, le syndicalisme montréalais a été partie prenante aux mouvements anti-apartheid en Afrique du Sud et de solidarité avec la Palestine²². Houda Asal note que « [l]e 17 mars 1970, le syndicaliste [Michel Chartrand] invite le Palestinien Rezeq Faraj à expliquer le point de vue des Arabes aux délégués du CCSN de Montréal. Après son allocution, le Conseil vote sa première résolution d'appui aux Palestiniens, contre l'occupation israélienne de 1967, en faveur des réfugiés et pour la lutte de libération de la Palestine. »

Enfin, pour finir sur le syndicalisme à l'université pour la Palestine la phrase suivante devrait suffire : **il n'y pas eu de diplômé-e-s ni de rentrée universitaire à Gaza cette année.**

Les universités de Gaza sont toutes détruites. Dans ces institutions il y avait des travailleuse-s : des professeuse-s, des employé-e-s de soutien, des personnes chercheuses entre autres qui participaient à la création du savoir. Ces personnes sont désormais déplacées ou ont été assassinées. Dès lors, le génocide à Gaza anéanti la possibilité de la création d'un savoir très certainement ancré dans la lutte contre le colonialisme israélien et donc contre le génocide structurel imposé par le capitalisme.

UCAM

Complexe des

Pierre-bains

ACTA

En parallèle, les universités israéliennes fonctionnent toujours pour une production du savoir et des techniques résolument sionistes, résolument génocidaires. Les universités israéliennes ne sont pas neutres. Leurs savoirs servent à légitimer la colonisation, l'occupation et l'exploitation du peuple palestinien et son savoir. Il est donc primordial que les travailleuse-s œuvrant depuis le ventre de la bête impériale, ici, se solidarisent avec les travailleuse-s palestinien-ne-s et les mouvements syndicaux palestiniens pour œuvrer contre le génocide.

"If, you decide to move against the students, you'll have to go through the workers first." Ontario Federation of Labour, le 25 mai 2024

En tant que travailleuse-s étudiante-s syndiqué-e-s travaillant au sein d'une université, il est de notre devoir de nous opposer à la destruction totale du système universitaire gazaoui. Si le mouvement étudiant et le mouvement syndical se solidarisent en faveur d'actions pour la Palestine, il faut reconnaître que nous sommes les mieux placé-e-s pour incarner et acter cette solidarité.

L'appel au boycott académique du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) est abondé par de nombreux appels à la solidarité ouvrière avec Gaza par les syndicats²³. Des organisations syndicales locales comme *Labour for Palestine* relayent ces appels et travaillent à l'organisation d'actions de solidarité avec la Palestine.

Ici, à l'UQAM, le SÉTUE honore sa position de syndicat combatif et a adopté un premier mandat BDS en 2017 renforcé par une résolution de 2023. Le Comité en lutte contre le racisme systémique et le colonialisme du SÉTUE a d'ailleurs réalisé un travail de mobilisation et de recherche très important avec des projections, des appels à la mobilisation, du soutien financier aux différentes actions et notamment au campement pour la Palestine sur-

nommé Université populaire d'Al-Aqsa à l'UQAM.

Les prises de positions politiques des étudiante-s de l'UQAM en faveur de l'émancipation des peuples seront toujours soutenues par le SÉTUE.

Si vous avez fait face à des discriminations au travail à cause de vos prises de positions contactez-nous : pour nous, le syndicalisme à l'université pour la Palestine est une évidence.

**VOIR LES
MANDATS
DU SÉTUE EN
PAGE 20**



notes et références

¹ Traité de Westphalie, 1648.

² La colonisation, c'est une politique impérialiste justifiée par l'idéologie raciste du suprématisme blanc.

³ Cette ville et celle de Melilla sont des villes espagnoles situées au Royaume du Maroc. Notez que le Maroc se trouve lui dans une situation coloniale : il clame sa souveraineté sur le Sahara occidental pendant que les sahraoui-e-s réclament leur droit à l'autodétermination.

⁴ L'article dédié à cette doctrine dans l'encyclopédie canadienne se termine par cette phrase : « En outre, la doctrine crée les conditions de la dépossession et de l'asservissement juridiques, politiques et économiques des peuples autochtones du monde entier. » Accessible ici : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/doctrine-de-la-decouverte> (dernier accès le 8 août 2024)

⁵ Le libéralisme est le mode d'organisation économique basé sur la propriété privée théorisé notamment par John Locke et Adam Smith.

⁶ Barbara Stiegler, *Il faut s'adapter : sur un nouvel impératif politique*, [nouvelle éd. avec une postface inédite] Folio 695, Paris, Gallimard, 2023.

⁷ Garry M. Leech, *Capitalism: A structural genocide*, London, Zed Books, 2012 pp 9 à 21.

⁸ Ilan Pappé & Paul Chemla, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Paris, La Fabrique Editions, 2024.

⁹ Pour une approche juridique du crime commis contre le peuple palestinien depuis 1948 voyez l'article suivant sur la Nakba en tant que concept juridique : Rabea Eghbariah, « Towards Nakba as Legal Concept » (2024) 124:4 Columbia Law Review. Pour une argumentation juridique solide sur la caractérisation du crime de génocide à Gaza depuis octobre 2023, voyez la plainte de plus de 600 juristes déposée par le cabinet de Maître Gilles Devers devant la Cour Pénale Internationale.

¹⁰ Cette région est communément appelée de manière européano-centrée « Moyen-Orient ».

¹¹ En droit international public, ces accords sont appelés « Gentlemen's Agreement », notez la cisnormativité.

¹² Société des Nations, Mandat pour la Palestine, 12 août 1922, Genève.

¹³ Déjà en 1885, les puissances coloniales européennes organisent le régime juridique de la colonisation pour savoir comment se répartir les territoires d'Afrique. Cf Acte général de la conférence de Berlin de 1885. accessible ici : <https://www.droitcongolais.info/files/0.10.02.85A-Acte-general-de-la-conference-de-Berlin-de-1885.pdf> (dernier accès le 8 août 2024)

¹⁴ **Article 22 du Pacte de la Société des Nations** : 1. Les principes suivants s'appliquent aux colonies et territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par **des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne**. Le bien-être et le développement de ces peuples forment **une mission sacrée de civilisation** (...) 2. La meilleure méthode de réaliser pratiquement ce principe est de **confier la tutelle de ces peuples aux nations développées** qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité (...) 3. Le caractère du mandat doit différer suivant le degré de développement du peuple, la situation géographique du territoire, ses conditions économiques et toutes autres circonstances analogues. 4. Certaines communautés qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman, **ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement**, à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. (...) 5. **Le degré de développement où se trouvent d'autres peuples, spécialement ceux de l'Afrique centrale, exige que le mandataire y assume l'administration du territoire à des conditions** (...) 6. Enfin il y a des territoires, tels que **le Sud-Ouest africain et certaines îles du Pacifique austral**, qui, par suite de la faible densité de leur population, de leur superficie restreinte, de leur éloignement des centres de civilisation, de leur contiguïté géographique au territoire du mandataire, ou d'autres circonstances, ne sauraient être mieux administrés que sous les lois du **mandataire comme une partie intégrante de son territoire**, sous réserve des garanties prévues plus haut dans l'intérêt de la population indigène. » (mon emphase)

¹⁵ Qui reste néanmoins un organe des Nations Unies associé au « régime international des tutelles » décrit au chapitre XII de la Charte de 1945

¹⁶ Allocution accessible ici : <https://www.state.gov/translations/french/allocution-du-president-biden-sur-les-attaques-terroristes-du-7-octobre-et-la-resilience-de-letat-disrael-et-de-son-peuple-tel-aviv-israel/> (dernier accès le 8 août 2024)

¹⁷ Article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 1948.

¹⁸ The maple, U.S. Names Quebec Contractor In Newly Approved Arms Sale To Israel, 15 août 2024 Accessible ici : <https://www.readthemaple.com/u-s-names-quebec-contractor-in-newly-approved-arms-sale-to-israel/> (dernier accès le 15 août 2024)

¹⁹ Pour une approche universitaire voyez : Elia Zureik, « Settler Colonialism, Neoliberalism and Cyber Surveillance: The Case of Israel » (2020) 29:2 Middle East Critique 219-235.

²⁰ Ce plan de partage entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies, avec un vote favorable du Canada, a été utilisé par Israël pour justifier sa création. Le document est accessible en tapant « AG/Res/181 (II) » dans votre barre de recherche.

²¹ Houda Asal, « La défense de la cause palestinienne sous surveillance Entre profilage politique et racial au Canada (1945-1980) » dans *Profilages policiers*.

²² Ces informations sont tirées d'une conférence menée par Gustavo Monteiro, membre du Comité Solidarité Internationale de la CSN, organisée par le SÉTUE à l'Université populaire d'Al-Aqsa à propos du lien entre le syndicalisme et l'impérialisme.

²³ Urgent Appeal from the Palestinian General Federation of Trade Unions, 23 mars 2024 Accessible ici : <https://laborforpalestine.net/2024/03/23/on-international-workers-day-urgent-appeal-from-the-palestinian-general-federation-of-trade-unions-pgftu-gaza/> (dernier accès le 8 août 2024)

Les mandats du SÉTUE :

Mandat BDS du SÉTUE de 2017 :

Considérant la dimension coloniale de l'établissement de l'État d'Israël et de l'ensemble de ses politiques à l'égard des Palestinien-ne-s ; Considérant la discrimination systématique des habitant-e-s « arabes » possédant la nationalité israélienne au sein de la juridiction israélienne qui les relèguent au statut de citoyen-ne-s de seconde zone ;

Considérant les violations persistantes du droit international par Israël depuis 1948 et ce, en dépit des décisions de la Cour internationale de Justice et des résolutions des Nations Unies à son encontre ;

Considérant les cinq millions de réfugié-e-s palestinien-ne-s recensé-e-s par l'agence onusienne UNWRA, à qui l'État d'Israël nie tout droit de retour, ne respectant pas la résolution 194 des Nations Unies ;

Considérant l'occupation militaire de la Cisjordanie et de Gaza depuis 1967, la construction de murs transformant ces régions en prisons à ciel ouvert, la construction de colonies « sionistes », les exactions quotidiennes de l'armée israélienne à l'égard des civil-e-s palestinien-ne-s et les crimes de guerre commis lors des diverses opérations ;

Considérant que le traitement infligé aux Palestinien-ne-s par l'État d'Israël peut et doit être analysé comme un apartheid systémique ; Considérant que le gouvernement canadien joue un rôle important dans le maintien de l'apartheid israélien, de l'occupation et de la colonisation en appuyant inconditionnellement les politiques du gouvernement israélien et la persistance de la coopération du gouvernement québécois avec le régime d'apartheid d'Israël ;

Considérant l'appel au boycott lancé le 9 juillet 2005 par plus de 170 organisations palestiniennes à la société civile internationale ; Considérant que la campagne BDS (Boycott Désinvestissement et Sanction) prend de plus en plus d'ampleur au niveau international ;

Considérant la multiplication des tentatives d'interdire le mouvement BDS de la part des gouvernements occidentaux, notamment du gouvernement canadien ;

Considérant la victoire remportée en 1991 lors de la lutte pour abolir l'apartheid en Afrique du Sud au moyen de diverses formes de boycotts, désinvestissements et sanctions ;

Considérant que l'UQAM joue un rôle dans le maintien de l'apartheid israélien, de l'occupation et de la colonisation en collaborant, entre autres académiquement, avec des universités israéliennes ;

Que le SÉTUE-UQAM affirme sa solidarité avec les luttes d'autodétermination des Palestiniennes et Palestiniens ;

Que le SÉTUE-UQAM adopte un mandat BDS en s'engageant à appuyer la campagne de Boycott, Désinvestissement et Sanctions ;

Que le SÉTUE-UQAM dénonce l'apartheid israélien et la complicité des gouvernements canadiens et québécois et de l'administration municipale de la Ville de Montréal avec l'État d'Israël ;

Que le SÉTUE-UQAM s'engage à appliquer activement un boycott académique et culturel en faisant notamment pression sur les instances uqamiennes pour faire cesser toute collaboration avec les institutions et entreprises participant à la colonisation de la Palestine ;

Que le SÉTUE-UQAM fasse la promotion d'une collaboration plus accrue entre l'UQAM et les universités et institutions palestiniennes ;

Que le SÉTUE-UQAM encourage les autres associations et les autres instances de l'UQAM à adopter des mandats BDS.

Mandat BDS 2023 réitéré par le SÉTUE :

Que le SÉTUE réitère son support au peuple palestinien dans sa lutte et résistance à l'invasion coloniale et génocidaire de la part de l'état israélien, son armée, et ses mécènes internationaux comme le Canada, les États-Unis, l'Angleterre et la France ;

Que le SÉTUE donne son support moral, organisationnel et matériel aux organisations et groupes propalestiniens locaux, incluant Jews for Palestine, autant au niveau universitaire, que de Montréal, du soit-disant Québec et du soit-disant Canada ;

Que le SÉTUE invite ses membres à participer aux manifestations ou actions publiques en solidarité de la Palestine ;

Que le SÉTUE réaffirme son mandat BDS et en fasse la promotion sur toutes ses plateformes ;

Que le SÉTUE rejoigne le réseau « Labor4Palestine » et leur campagne syndicale contre l'apartheid – « LabourAgainstApartheid » – en concordance avec l'appel de « Workers in Palestine » qui sollicite les syndicats internationaux de mettre terme à la complicité avec crimes de guerre d'Israël ;

Que le SÉTUE co-organise une campagne BDS à l'égard de l'État génocidaire israélien pour faire un front commun associatif et intersyndical au sein de l'UQAM et forcer une prise de position institutionnelle en faveur d'une fin des hostilités et un arrêt du génocide de la part de l'état d'apartheid israélien ;

Que le SÉTUE fasse appel à ses délégué-es siégeant sur divers instances à l'UQAM afin de pousser le mandat BDS ;

Que le SÉTUE s'engage à appliquer activement un boycott académique et culturel en faisant notamment pression sur les instances uqamiennes pour faire cesser toute collaboration avec les institutions et entreprises participant à la colonisation de la Palestine ;

Que le SÉTUE revendique de l'université de couper tout lien avec les entreprises et les organisations qui participent et financent l'occupation et le génocide du peuple palestinien, incluant les programmes ou collaborations avec les universités israéliennes et le gouvernement israélien, tels que l'entente générale avec le Interdisciplinary Center Herzliya en Israël (Reichman University) ou le programme de coopération bilatéral Québec-Israël ;

Que le SÉTUE revendique de la Fondation de l'UQAM de cesser son partenariat avec la Banque Scotia, la Banque royale du Canada (RBC), le groupe AXA et la caisse de placement et dépôt du Québec qui sont complices de l'occupation et de l'état d'apartheid israélien ;

Que le SÉTUE redouble ses efforts pour s'assurer qu'il respecte ses positions historiques de support au mouvement BDS, qu'il encourage les groupes, institutions et syndicats avec qui il collabore à suivre les mêmes principes ;

Que le SÉTUE organise des ateliers éducatifs portant sur la question palestinienne et sur BDS en collaboration avec les autres associations étudiantes ou syndicats détenant un mandat BDS ;

Que le SÉTUE invite les autres syndicats d'étudiant-es-employé-es des autres universités au Québec à se doter dudit mandat ;

Que le SÉTUE porte ces revendications au sein de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) pour une prise d'action concrète ;

Que le SÉTUE en fasse une revendication lors des prochaines négociations collectives ;

Que le SÉTUE dénonce le silence de l'administration de l'UQAM, incluant le recteur.

Entre théorie et pratique : L'IREF et féminisme(s) à 2 vitesses

par le collectif
À bas le féminisme colonial

« On ne peut pas rendre justice à certaines personnes seulement, et pas à d'autres. Sinon, ce n'est pas de la justice, c'est un privilège que les autres n'ont pas. Voulons-nous des privilèges, ou la justice ? La justice est invisible. »

-Nada Elia

Introduction

Vendredi 8 décembre 2023 se tenait l'assemblée générale (AG) extraordinaire de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) appelée par ses étudiantes et chargé-es de cours, après plusieurs semaines de mobilisation pour obtenir une prise de position de l'Institut de Recherche en Études Féministes en soutien au peuple palestinien (et contre le génocide perpétré par l'État d'Israël). Deux mois après le début du génocide, les milieux féministes et LGBTQ+ sont demeurés terrés dans un silence on ne peut plus révélateur des dynamiques en jeu : racisme, islamophobie, fragilité blanche et instrumentalisation de la paix

et de l'ignorance au cœur de tous les débats, de toutes les tentatives de discussions. Huit mois plus tard, les choses ont-elles vraiment changé ?

Alors qu'en Palestine le sang de son peuple ne cesse de couler sous la violence de l'État sioniste, en Occident, ce sont les excuses de ces mêmes milieux qui dominent les conversations. Du haut de leurs tours d'ivoire, les professeurs et membres du Conseil de l'IREF, majoritairement blanches n'ont cessé de prouver leur mauvaise foi. En effet, c'est surtout en réaction aux demandes claires des membres de l'IREF¹, qui défendent des valeurs intersectionnelles et décoloniales distinctes de celles souvent promues de manière désincarnée et déconnectée de la réalité par l'Institut, que ces tensions se manifestent. Proposer un éventail de cours qui se concentrent sur l'antiracisme, les féminismes Noirs, les approches intersectionnelles et décoloniales de l'éducation, c'est bien, mais de mettre en pratique ce qui est enseigné, c'est mieux. La décolonialité et l'intersectionnalité ne sont pas des métaphores ni des mots à prendre à la légère, surtout lorsque des vies sont en jeu.

Une instrumentalisation de l'ignorance au service du statu quo impérialiste

À l'aube de 2024, alors que les discours médiatiques et institutionnels conti-

nent de passer sous silence les voix palestiniennes et d'enterrer le droit à la vie de tout le peuple palestinien, les négociations avec l'IREF reprennent. Des membres du collectif à bas le féminisme colonial sont invité-es par le comité de direction (alors composé de Thérèse St-Gelais, Geneviève Pagé et Chiara Piazzesi) suite au dépôt d'une motion de blâme pour dénoncer le contenu de la déclaration officielle de l'IREF par rapport au génocide, et d'une nouvelle demande d'AG – appuyée par 25 membres tout cycle confondu. Cette invitation se présentait comme une opportunité de réaffirmer les revendications présentées en AG en décembre, en vain. Fin février 2024, la formation d'un comité de procédures ayant pour but de mettre en œuvre des propositions de changements structurels se met en place. Les étudiantes présentes ont donc commencé à travailler sur plusieurs projets entre février et avril, visant à faire de l'IREF un institut réellement féministe aux valeurs à défendre claires, en éduquant les membres du Conseil sur la cause palestinienne et sur l'anticolonialisme, ainsi qu'en proposant différentes idées pour améliorer les relations entre la Direction et le membrariat.

Cependant, les enchaînements de processus chronophages et énergivores de réunions, d'élections et autres procédures ont été autant d'arguments pour délayer toutes formes d'action concrète que la direction a utilisé pour essouffler

¹ Lettre du collectif en réponse au changement du cahier de position voté en Assemblée extraordinaire : <https://www.instagram.com/p/C2QvBE4M1jy>



le mouvement étudiant. Ayant encouragé les membres de ce comité à travailler sur des projets divers en promettant une rémunération qui devait être votée en AG, l'excuse de la fatigue a ensuite été utilisée pour justifier un délai dans les processus annoncés. Il aura fallu encore deux mois pour apprendre qu'en arrière-plan, la direction de l'IREF avait pris la décision de "fermer le dossier Palestine", au moins jusqu'en septembre, prétextant une fatigue de l'équipe pour déplacer l'AG.

Cette nouvelle est annoncée alors qu'un premier campement s'érige à l'Université de McGill et où la plupart des membres du collectif s'impliquent entre les cours, le travail et la rédaction. Pour rappeler l'ordre des choses, ce processus de discussion avec l'IREF a exigé qu'un travail de formation qui sous-entend donc aussi un travail de recherche de pédagogie, soit fait par les étudiant.es et chargé.es de cours dans des conditions précaires à la place d'enseignant.es aux salaires aisés et au statut stable. Prétendre de ne pas comprendre et feindre l'ignorance quant aux dynamiques en jeu est un privilège dont elles bénéficient et qu'elles instrumentalisent pour se dédouaner plus facilement. Autrement, comment expliquer que des enseignantes formé.es diplômé.es dans une institution en études féministes ne soient pas informé.es ou ne puissent faire l'effort de s'informer sur le génocide en Palestine, même lorsque des sources leur sont partagées et qu'il suffit de les lire ?

Le féminisme institutionnel, l'ironie du sort

Au final, les stratégies adoptées par le recteur de l'UQAM en réponse au campement de l'Université populaire Al-Aqsa à l'UQAM (UPA-UQAM) sont essentiellement similaires à celles du comité de direction l'IREF, à l'exception que ce

dernier se définit explicitement comme « féministe ». Or, cela n'est guère surprenant, puisque comme le dit si bien la professeure et autrice palestinienne Nada Elia: « (...) l'approche du féminisme du Nord global a depuis longtemps consisté à mettre Israël à l'abri de toute critique et à censurer toute discussion sur ses politiques oppressives² ».

Ainsi, la rupture entre l'IREF et le collectif à bas le féminisme colonial s'explique par l'incapacité de l'Institut à être solidaire avec le peuple palestinien et de reconnaître son humanité. Le collectif souhaite être témoin de la libération du peuple palestinien et de tous les peuples opprimés, non de la complicité insidieuse de la perpétuation des pratiques coloniales. L'ironie du sort, c'est de pouvoir se proclamer au nom du féminisme alors que l'on ne peut reconnaître le droit à l'existence du peuple palestinien; de ses femmes, de ses hommes et de ses enfants. La libération de ce peuple est conditionnelle à celle de tous les autres peuples, qu'il s'agisse actuellement du Soudan, du Congo, d'Haïti ou encore de la Kanaky.



¹ Nada Elia, Palestine. *Un féminisme de libération*, traduction et entretien par Liza Hammar et Francis Dupuis-Déri, Remue-Ménage, 2024, p. 48.

Colonialisme, institution et silenciation :

LE CAS DES SÉPULTURES D'ENFANTS À L'UNIVERSITÉ MCGILL

par Elisa Vial

Les notes et références se trouvent à la fin de l'article, p. 25

Le combat des Mères Mohawk (Kahnien'keha:ka Kahnistensera) contre l'université McGill et la Société québécoise des infrastructures (SQI) dure depuis plusieurs années. Ce collectif se bat pour la mémoire et le respect des dépouilles de personnes autochtones décédées, notamment d'enfants, dans le cadre d'internements psychiatriques à Montréal. Des personnes allochtones sont aussi potentiellement enterrées sur le terrain de l'Hôpital Victoria comme a pu en témoigner une survivante Lana Ponting qui soutient le collectif.

PORTRAIT DE LEUR COMBAT

Début de l'affaire

Les Mères Mohawk soupçonnent la présence de sépultures d'enfants autochtones et allochtones sur le site de travaux de l'Hôpital Royal Victoria, des travaux financés en partie par McGill qui compte y construire un « centre de recherche, d'enseignement et d'apprentissage » (site web de McGill).

Le 22 octobre 2022 : les Mères Mohawk demandent la suspension de travaux.

Le 6 avril 2023 : une attente est signée entre les Mères Mohawk, la SQI, l'université McGill, l'Hôpital Royal Victoria, le centre universitaire de santé de Montréal (CUSM), la Ville de Montréal et les procureurs généraux du Québec et du Canada, les travaux sont alors suspendus.

Le 9 juin 2023 : des chiens entraînés à trouver des restes humains marquent

l'arrêt dans certaines zones. Elles deviennent alors des zones de priorités absolues pour des fouilles¹. Le collectif dénonce néanmoins une sécurité du site défaillante. Des piétons peuvent se promener sur le site. De même, elles dénoncent l'absence de sécurité par des agent·es autochtones, étant seulement assurée par l'université McGill qui a engagé une société privée.

Le collectif dénonce aussi d'autres manquements. L'Hôpital Victoria ne donne pas accès aux archives aux Mères Mohawk comme il était prévu dans l'entente. Le CUSM refuse également de leur accorder l'accès aux archives pour des raisons de respect de la confidentialité. Enfin, le collectif avait demandé des documents au procureur du Canada qui n'ont jamais été livrés aux Mères Mohawk. Celui-ci justifie le non-respect de l'entente par la grande quantité de documents demandés qui ralentissent le processus. À ce stade, la ville de Montréal demande à être retirée du dossier².

Intimidations, rapport du géoradar et résultat des premières fouilles :

Le 25 juillet 2023 : alors qu'elles supervisaient les fouilles, les Mères Mohawk ont été agressées verbalement par un membre de la sécurité engagé par McGill. Elles ne sentent pas en sécurité.

Le 26 juillet 2023 : le rapport des archéologues ayant utilisé le géoradar fait état de « caractéristiques géophysiques de potentielles sépultures » dans le sol. Par

la suite, le comité d'archéologues est dissous par le SQI et McGill.

Fin juillet 2023 : une chaussure en cuir d'enfant ou de femme est retrouvée. Elle daterait des années 1960³.

Le 11 septembre 2023 : l'université McGill et l'hôpital Royal Victoria lancent le chantier prévu, malgré la nécessité de faire des fouilles. Dès le lendemain, les Mères Mohawks demandent une injonction pour un arrêt complet des travaux, qualifiant l'action de l'université comme une provocation⁴. L'injonction est malgré tout déboutée le 14 septembre⁵.

Une nouvelle demande est faite en octobre et en novembre 2023, elles obtiennent gain de cause : les travaux sont suspendus et le juge Moore reconnaît les manquements de la SQI et de McGill :

- Les recommandations du comité d'archéologues n'ont pas été respectées (comme le tamisage au sol de la terre excavée sur place et non en dehors du site)
- Les données du géoradar qui permettent de détecter des tombes n'ont pas été transmises à l'Association canadienne d'archéologie ni aux groupes d'experts désignés par les Mères Mohawk.
- Les chiens pisteurs, après avoir trouvé des artefacts en juillet 2023, ont été refusés pour une nouvelle opération⁶ (par la suite, le 5 novembre 2023, les chiens renifleurs repèreront des odeurs de restes humains⁷).



Où l'on est maintenant ?

Le SQI a fait appel de la décision, l'audience s'est tenue ou aurait dû se tenir le 11 juin 2024⁸.

Le collectif propose de les soutenir en donnant de l'argent, achetant leur livre ou en signant la pétition en soutien aux actions menées contre McGill:



Un projet en plein cœur de Montréal

Le projet Mk Ultra et les travaux du psychiatre Dr. Cameron ont été financés par la CIA⁹, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Il subsiste une grande difficulté lorsqu'on essaye de se renseigner sur le sujet :

les sources sont majoritairement anglophones. Néanmoins, si un documentaire en français est paru en 2021¹⁰ et le balado Brainwash : les cobayes oubliés sorti la même année¹¹, peu de médias grand public ont traité ce sujet. Cet événement a eu lieu en plein cœur de Montréal et aujourd'hui ce sujet reste encore méconnu de la population.

Un sujet d'actualité et à la croisée des luttes

Les adultes et les enfants autochtones sont particulièrement concerné-es par les sépultures de l'Hôpital Victoria. Néanmoins, cette lutte rejoint aussi les luttes contre le capacitisme, le sanisme et pour la justice pour les enfants. Des personnes blanches psychiatisées au Allan Memorial souffrent, pour les survivantes, d'un véritable syndrome post-traumatique si ce n'est des mutilations physiques. Le combat pour redonner un nom aux corps est aussi celui des Orphelins de Duplessis. Ce collectif s'est par ailleurs greffé à la lutte des Mères Mohawk concernant

l'affaire du terrain de la Société des alcools du Québec (SAQ)¹².

En février 2024, les Mères Mohawk et les Orphelins de Duplessis ont écrit une lettre conjointe¹³ à la SAQ dont le terrain (1501 rue des Futailles) a servi de cimetière entre 1873 et 1960 pour les corps des enfants non réclamés de l'hôpital psychiatrique Saint-Jean de Dieu. Suite à des recherches archivistiques, les plaignantes ont remarqué que l'emplacement d'un futur chantier d'agrandissement de l'entrepôt de la SAQ serait le lieu de sépultures d'enfants autochtones et non autochtones. En 1980, une sœur religieuse, Sœur Marie Paule Levaque, fait état de plus de 2000 sépultures d'enfants lors d'une audience. Selon les archives écrites, 2168 enfants sont décédés durant cette période et potentiellement enterrés dans cette zone géographique.

NOTE : Les Orphelins de Duplessis sont des enfants orphelins au Québec qui ont été placés en asile psychiatrique sous de faux diagnostics. En effet, les institutions médicales et sociales recevaient des fonds du gouvernement fédéral. Ces fonds étaient plus élevés lorsque les enfants étaient diagnostiqués « malades mentaux ». Ils y ont subi des violences psychologiques, physiques, ainsi que des abus sexuels. Les corps des enfants étant peu réclamés, beaucoup ont été enterrés sans sépulture dans des charniers sur le terrain de la SAQ actuellement. En 1967, des restes ont été officiellement exhumés du cimetière, mais en 1975 et en 1999, d'autres restes ont été découverts « par accident » ce qui laisse penser que l'exhumation de 1967 est incomplète. Si les corps des enfants n'étaient pas enterrés, beaucoup ont été vendus à des écoles de médecine avec l'autorisation du gouvernement du Québec entre 1942 et les années 1960.

Aujourd'hui, sur les milliers d'orphelins placés entre les années 1940 et 1960, on estime qu'entre 300 et 400 sont encore en vie. Environ 3000 orphelins se sont constitués partie civile avec un recours collectif dans les années 1990. Si quelques centaines d'orphelins ont été indemnisés pour le faux diagnostic et l'absence d'instruction, celles et ceux victimes d'agressions sexuelles n'ont jamais eu gain de cause¹⁴.

notes et références

¹ Jung, D. (2023, 13 juillet). Royal Victoria : un géoradar à la recherche de signes de restes d'enfants. Radio Canada. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1995716/royal-victoria-georadar-recherche-signes-restes-denfants?depuisRecherche=true>

² Roy, J. (2023, 29 juin) Fouilles à l'ancien hôpital Royal Victoria : des anomalies détectées. Radio Canada. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1992382/meres-mohawks-cour-fouille-mcgill>

³ Boulianne, M. (2023, 11 août). Fouilles à l'hôpital Royal Victoria de Montréal : les fragments d'une petite botte trouvés. Radio Canada. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/2002282/royal-victoria-tombes-sepultures-autochtones>

⁴ Jung, D. (2023, 12 septembre) Fouilles au Royal Victoria : les Mères mohawks de retour en cour. Radio Canada. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/2009797/fouilles-royal-victoria-meres-mohawks-cour>

⁵ Serebrin, J. (2023, 2 octobre). Les « Mères mohawks » craignent que des preuves soient compromises. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2023-10-02/travaux-au-royal-victoria/les-meres-mohawks-craignent-que-des-preuves-soient-compromises.php>

⁶ Thomas, M. (2023, 1 novembre) "On vous ment!". Le Délit. <https://www.delitfrancais.com/2023/11/01/mohawk-mothers/>

⁷ <https://www.mohawkmothers.ca/recent-updates/mohawk-mothers-win-superior-court-judgement>

⁸ À l'écriture de l'article, nous n'avons pas trouvé d'information de l'issue de cette audience. Vallières, B. (2024, 11 juin). Les Mères Mohawks de retour en cour au sujet de potentielles tombes au Royal Vic. Pivot Québec. <https://pivot.quebec/2024/06/11/les-meres-mohawks-de-retour-en-cour-au-sujet-de-potentielles-tombes-au-royal-vic/>

⁹ Pour plus de détails, écouter la série de balados de CBC : <https://www.cbc.ca/listen/cbc-podcasts/440-brainwashed> ou lire <https://newsinteractives.cbc.ca/longform/brainwashed-mkultra/> ou Kinzer, S. (2019). Poisoner in chief: Sidney Gottlieb and the CIA search for mind control (First edition). Henry Holt and Company.

¹⁰ Sabbagh, M. (2021). MK-ULTRA la fin du silence. KOTV. <https://ici.tou.tv/mk-ultra-la-fin-du-silence/S01E01>

¹¹ <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/8260/brainwash-les-cobayes-oublies>

¹² Jung, D. (2024, 6 février). Les Mères mohawks s'interrogent sur la présence de sépultures sur un terrain de la SAQ. Radio Canada. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/2047371/meres-mohawks-presence-sepultures-terrain-saq>

¹³ Morissette, N. (2024, 6 février). Des sépultures sur un terrain de la SAQ ?. La Presse. <https://www.lapresse.ca/affaires/2024-02-06/des-sepultures-sur-un-terrain-de-la-saq.php>

¹³ (2024, 8 février). Protection de sépultures anonymes potentielles dans l'ancien cimetière dit de la "soue à cochons" appartenant à l'entrepôt de la SAQ, 1501 rue des Futaies (Montréal, H1N 3P1) .<https://static1.squarespace.com/static/6449525c9a1ab06f2f1830cc/t/65c69ad7ec-7faf56bd984ec7/1707514583385/Lettre+SAQ+Jan+9+2023.pdf>

¹⁴ Dupuis, S. (2007, 21 novembre) Orphelins de Duplessis. L'encyclopédie canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/orphelins-de-duplessis-1>

Où sont les

artistes?



A stylized illustration of a lighthouse at night. The lighthouse is a dark red color with a large, glowing yellow egg-shaped light in the center of its lantern room. The lantern room is enclosed in a metal cage. A person is standing on a lower platform of the lighthouse, looking through a telescope. The background is a dark, starry night sky with a few clouds. The overall style is simple and graphic.

Archive :
conversation
de queers
non-blanc·he·s
brûlé·e·s
par l'état du
monde

LE PARESSEUX

Bon, comment tu vas ?

Ouais bof, mais ça va quand même

Nice ! Je comprends... Fatigué-e par tout ce bordel.

De ouf, ça arrête pas en ce moment, j'ai vraiment l'impression d'être submergé-e.

J'ai l'impression que c'est légitimement pas une "impression" haha...

En effet! haha entre la colonisation de partout, les génocides, le fascisme qui monte, c'est bien dans notre face

Le campement démantelé ce matin... Je me demande ce qu'on peut faire. C'est un peu la vieille question de Lénine à laquelle personne n'a jamais répondu : que faire ?

mdr

Je pense que ce qui m'a le plus fatigué dernièrement, c'est de réaliser que j'étais pas dans le même espace-temps que beaucoup de mes ami-e-s et camarades. Mettons, c'est le début de l'été, beaucoup sont dans leurs résidences et leurs projets estivaux. Personnellement, j'arrive pas - ou plus - à être dans le même état qu'eux.

Bro, il y a des gens autour de moi, on dirait que leur vie a pas changé tsé. Ils font leurs petits événements de danse, d'art, leurs partés. Peut-être que je me trompe hein, mais j'ai pas l'impression qu'ils captent l'importance de ce qui se passe autour !

Ça me fait penser à des conversations que j'ai pu avoir avec ben des artistes autour de moi. Parce qu'on m'a moult fois répondu que l'art était politique. Mais du même coup c'est ces artistes qui viennent me voir pour me demander quoi voter. C'est ces mêmes personnes que je dois convaincre d'aller voter alors que c'est vraiment le minimum du ras-du-sol de la politique. Ce serait des personnes ultra-radicales que je vois impliquées dans des dizaines de luttes à côté je comprendrais, quelque part (et encore), mais c'est rarement le cas. Je trouve ça assez dystopique : les personnes sont vraiment dans leur bulle montréalaise où tout va bien, tout est normal et où ça va bien aller.

Bref, c'est bien gentil de me dire que l'art est politique mais j'en vois pas la portée en ce moment.

That part ! En fait je sais pas comment dire... j'ai l'impression qu'en tant qu'artiste (je parle parce que j'en suis une aussi) on a trop l'impression que notre travail artistique va mécaniquement changer de quoi. En mode : "j'ai fait

une illustration sur la Palestine, ça y est j'ai fait ma part", mais parfois je me demande si, vraiment, ça a changé quelque chose (tu me diras, il y a juste plein d'artistes qui refusent juste d'aborder ce genre de sujet ^^) Mais même quand on fait des productions qui s'inscrivent dans l'artivisme, c'est des œuvres qu'on ne réfléchit pas dans une stratégie politique. Je sais pas si tu vois ce que je veux dire.

Comme on m'a un jour dit en manif : le discours est plus radical, mais est-ce que la forme l'est ?

C'est ça ! Il y a des artistes qui disent ne pas vouloir se prononcer parce qu'ils "ne connaissent pas assez le sujet", mais il y a des artistes qui se prononcent parfois sans avoir réfléchi plus lol. T'sais, sans avoir pensé à dans quel contexte s'inscrivent leurs œuvres, qu'elles systèmes d'oppression ils reproduisent dans leur pratique même ! Des exemples : faire de l'art abstrait dans un musée peut facilement s'inscrire dans cette logique de "vous n'êtes pas assez outillé pour comprendre" ou contribue à l'idée que l'art doit être détaché physiquement de son environnement pour être comprise (détachée en étant sur un mur blanc loin des spectateurs) ; poster sur instagram, c'est aussi financer des personnes ayant des points de vue sur le monde complètement fucked up. Bref, tout ça pour dire qu'en tant qu'artiste, surtout quand on se dit artiviste, on devrait peut-être quitter notre petit grotte et aller penser avec d'autres, dont des gens qui sont plus politisés. Ramener l'art dans la société quoi.

Pour moi ça implique de changer la forme de ce qu'on fait avec les lieux de diffusion qui s'y prêtent. Ça me fait penser à cette expo qu'y a eu au Palais de Tokyo récemment : De l'exposition comme arme politique – sur « Past Disquiet » au Palais de Tokyo - AOC media. C'est un genre de contre - ou anti - exposition qui interroge sur la forme que les œuvres peuvent prendre elles-mêmes, mais aussi sur comment elles se diffusent, auprès de quel public.

Mettons, un festival plein d'anarchistes et de queer c'est super, mais si ton entrée coûte 20\$ tu fais un tri à la fois social et racial dès l'entrée. Peu importe, y a une forme de ségrégation et le discours que tu vas y porter ne va sûrement influencer que des communautés homogènes. D'autant que dans une communauté homogène, tu vas avoir moins tendance à brusquer. C'est beaucoup plus difficile d'être la personne qui casse l'ambiance quand tout le monde se ressemble, tu passes encore pour l'emmerdeuse de service qui critique tout tout le temps.

Ouah super intéressant l'expo! Dans quelque chose de similaire, il y a le 3ème épisode de la Couleur de l'Art sur Spotify où on réfléchit à des lieux d'exposition autres que les musées occidentaux, pour proposer d'autre façon de diffuser des œuvres et de les intégrer à la vie locale. Mais oui grave d'accord pour le truc du festival lol j'en vois tellement des festival zarma ouverture d'esprit, pleine conscience ou je sais pas quoi mais au final, il sont même pas foutu de reconnaître qui font leur affaires sur un territoire non-cédé lol, alors qu'on s'entend, c'est pas grand chose hein, mais still rappeler le contexte dans lequel s'inscrit ce que l'on fait et ce que ça renforce c'est SUPER important! Yo, je te soutiens dans l'emmerdage de service haha, mais je comprends que c'est pas évident, même si c'est des question super importantes auxquelles ont doit se confronter là. Faut arrêter de se penser neutre, ou faire comme si c'était un détail.

qu'on fait, ce qu'on fait pas, ce qu'on fait mal, c'est déjà ça. Après, la prochaine étape c'est d'avoir une certaine éthique de travail, ce qui peut, effectivement, signifier devoir renoncer à certains partenaires ou certains espaces, certains contrats (pas tous, mais certains trucs qui vont trop à l'encontre de nos valeurs) et pourquoi pas aussi, faire en sorte de subordonner certaines œuvres à une campagne politique? Genre, travailler avec des associations, des collectifs qui ont une déjà une réflexion aboutie mais qui manque de ressources de diffusion?

D'autant que c'est rarement un problème de neutralité mais surtout une incapacité à comprendre que ce "temps de retrait" ou de pause, hors de la politique, n'est pas permis à tout le monde. Et c'est souvent dans ces espaces-temps là que tu casses l'ambiance, parce que tout le monde est bien et satisfait mais ne réalise pas que tout ça repose

Et même, il y a jamais de temps hors de la politique, c'est peut-être ce qu'on se dit pour soulager notre conscience, mais tout ce qu'on fait a un impact at some point. Mais ouais, je vois ce que tu veux dire par l'entre-soi satisfait, où il y a pas vraiment de discours de confrontation qui pourraient mettre le malaise, mais le bon malaise tu vois xD

D'autant que ça a des répercussions sur la forme de ce qui est fait. Le discours et la forme en deviennent consensuels, à prôner souvent des formes d'amour ou de communauté, qui reposent en réalité sur un imaginaire universaliste et colonial. C'est un genre de hiérarchie des normes, des urgences et des priorités qui demeure dirigé par un esprit libéral finalement. Les luttes doivent passer avant nos carrières, surtout nous ne devons pas heurter, rester dans la ligne, dans le rang. On en revient au questionnement sur les institutions : comment les intégrer pour les défaire ou, à défaut, les subvertir?

Je suis grave d'accord quand tu dis "les luttes doivent passer avant nos carrières", même si dans les faits, well, c'est pas si simple. Mais au moins avoir l'honnêteté de reconnaître ce

D'autant que dans nos milieux beaucoup de personnes en sont conscientes et essaient de faire au mieux. Ceci dit, je ne peux pas m'empêcher de voir le décalage et la colère chez des personnes en première ligne des oppressions qui font système, souvent devant des collectifs de blanc-he-s qui se confondent en excuse mais qui, projet après projet, demeurent toujours aussi incapable d'avoir AU MINIMUM un semblant de diversité ou de représentation dans leurs projets. La première fois, je capte, mais au bout du troisième projet ma sœur...

Les mêmes qui vont se dire zarma "décoloniaux" mais qui sont, au mieux "inclusifs" whatever that means.

C'est comme les reconnaissances de territoire qui durent huit heures. Y a un disclaimer, puis un sous-disclaimer :

1. Je fais une reconnaissance de territoire.
 2. Je dis qu'une reconnaissance de territoire est insuffisante.
 3. Je m'excuse d'avoir fait une reconnaissance de territoire parce que je sais que c'est insuffisant.
- Logiquement l'étape 4 serait : je ne fais PLUS de reconnaissance de territoire. C'est fucké quand même.

Ou alors 4 : je travaille avec des personnes autochtones pour leur redonner du pouvoir de décision, participer à donner de la légitimité et de la visibilité à leurs cultures, leurs regards, leurs analyses, leurs luttes, leurs revendications politiques. Bref je act quoi.

Ouais c'est cool ça ! Mais —

En fait, une piste c'est intégrer la question coloniale dans le corps du propos et dans la forme. Ouais c'est ça, il faut que l'œuvre dans sa forme soit transformée avec la conscientisation politique. Si c'est juste des disclaimer à côté, ça ne fonctionne pas.

Sources :

- Alexandre Brassard Desjardins : *Participation politique et mobilisation nationale chez les artistes québécois*, à <https://id.erudit.org/iderudit/029847ar>
- L'artiste et l'engagement politique à l'ère du monde raté – Esse
- *La Couleur de l'Art - épisode 3*. (s. d.). La Clameur. (podcast Spotify)
- Ève Lamoureux – UQAM

ET LA NÉGO

DANS TOUT ÇA ?

Après lecture de ces pages, on serait tenté-e de se demander : et la négociation, dans tout ça ?

L'ouverture prochaine de la négociation nous pose question et même questions. Comment conjuguer notre nécessaire mobilisation sur toutes ces luttes, primordiales, avec une négociation collective, a priori lointaine de ces enjeux ?

Avec ces pages, nous nous sommes efforcé-e-s de montrer et de rappeler que tous ces sujets et toutes ces luttes sont bien entrelacé-e-s. Lutter pour de meilleures conditions de travail, c'est nécessairement articuler cette question autour d'enjeux de classes, de genre, de racisme et de colonialisme. Nous ne sommes pas solidaires de la lutte palestinienne uniquement parce que des "camarades travailleur-euse-s" luttent chez elleux. Nous le sommes car nous portons un projet politique en lutte contre l'impérialisme, une machine qui repose sur l'exploitation du travail et de ceux qui le font. La libération est un projet politique qui ne peut s'inscrire que dans une solidarité collective entre les peuples, leur droit à la dignité, à l'autodétermination et à une vie paisible sur ce caillou flottant sur lequel nous sommes toustes de passage.

L'UQAM fonctionne parce que nous, vous, travaillons fort tout au long de l'année !

Par le syndicalisme de combat, nous participons – humblement certes – à construire un autre projet de société, avec plus de droits pour les opprimé-e-s, une meilleure représentation des subalternes, de ceux qu'on ne voit pas, de ceux qui meurent, au travail comme ailleurs, et ce jusqu'à une égalité totale entre toustes. Ce travail ne connaîtra jamais de fin. Les luttes se poursuivent, se perpétuent, se succèdent et mutent.

Négocier une meilleure convention collective, c'est créer des précédents, donner des billes à ses camarades qui, ailleurs, luttent face à des employeur-e-s bien plus féroces. Négocier un droit ici, c'est le faire avancer ailleurs. Une lutte n'est jamais seulement sectorielle, elle s'articule aux autres. Aussi, invisibiliser les luttes anti-impérialistes, anticoloniales, queers, antivaldistes et antiracistes revient à renoncer à la libération de toustes. Ce n'est pas seulement lutter pour le salaire ou de meilleures conditions de travail, comme l'absence de rideaux de douche dans les départements de sciences ou encore les centaines d'heures supplémentaires non-payées offertes gracieusement par les étudiant-e-s employé-e-s, soucieux-ses de renouveler leur contrat mais aussi tout simplement de bien faire leur travail. Combien d'entre nous ont dépassé leur nombre d'heures, sans même demander à l'augmenter ni penser à interrompre leur contrat, par souci d'une correction minutieuse, d'un atelier

bien préparé, d'un laboratoire propre et sûr ? Lutter pour la dignité des autres participe à lutter pour notre propre dignité, à construire progressivement un monde dans lequel la dignité est bien un droit dû à n'importe qui, sans compromis, sans relativisme.

Depuis quelques années maintenant, nous travaillons notamment en interne à nous démasculiniser, à nous queeriser, à cheviller l'antiracisme et l'anti-impérialisme au corps même du SÉTUE, comme en attestent notre mandat de soutien aux luttes contre la transphobie adopté en 2022, ou notre second mandat BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) adopté en 2023. Ces positions contraignantes adoptées en assemblée générale entérinent des positions politiques que le SÉTUE n'a plus d'autre choix que de suivre, car il est l'émanation de ses membres, auquel-le-s il est redevable.

En réalité, en tant que collectif de lutte, que syndicalistes de combat, nous devons articuler et lier ces luttes entre elles, dans une perspective de convergence.

Nous avons toujours besoin de recruter plus de monde ! Suivez-nous sur nos réseaux et contactez-nous pour vous impliquer !

On a hâte de vous rencontrer !

QU'EST-CE QUE LE SÉTUE?

Le Syndicat des étudiants et étudiantes employé-es de l'UQAM représente et défend les quelques 4000 personnes étudiantes employées de l'UQAM : auxiliaires d'enseignement, auxiliaires de recherche, agent-es de liaison de la Fondation UQAM et tout un éventail d'autres emplois. Le SÉTUE a pour but d'améliorer les conditions de travail des membres du syndicat, tant par la négociation d'une convention collective que par la défense des membres au quotidien. Mais le SÉTUE s'engage aussi politiquement, dans une perspective de syndicalisme de combat, que ce soit au sein de l'UQAM, à l'intérieur des diverses organisations syndicales auxquelles il participe que sur tout autre enjeu débattu et voté en assemblée générale.

Le journal du SÉTUE est publié de façon ponctuelle, selon les besoins. Que vous soyez étudiant-e employé-e ou non, il s'adresse à toute la communauté uqamienne.

NOUS CONTACTER

Permanence

209, rue Sainte-Catherine Est
Local V-2390
Montréal, QC H2X 1L2

Tél. : 514-987-3000 poste 3234
permanence.setue@gmail.com

Heures d'ouverture :

lundi au jeudi
de 9h à 17h

SETUE.CA



setue.uqam



@setue_uqam

**VOUS ÊTES ÉTUDIANT·E
ET EMPLOYÉ·E PAR L'UQÀM ?**



DEVENEZ DÉLÉGUÉ·E SYNDICAL·E

**LE SYNDICAT DES ÉTUDIANT·E·S EMPLOYÉ·E·S VOUS
RÉMUNÈRE AU TAUX DE DOCTORANT·E (≈27\$/HEURE)**

- **REPRÉSENTATION SYNDICALE**
- **SUIVI DES PLAINTES ET GRIEFS**
- **MOBILISATION**
- **ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS**
- **TRAVAIL AU SEIN DES COMITÉS : GRIEFS,
MOBILISATION, EXTERNE, ANTIRACISTE,
FÉMINISTE, 2SLGBTQIA+**

CONTACTEZ-NOUS !

**(514) 987-3000 - POSTE #3234
COORDODELEGUES.SETUE@GMAIL.COM
VIA INSTAGRAM ET FACEBOOK
@SETUE_UQAM**

SÉTUE
bientôt
en négô

